

ECOLE DE LA NOUVELLE FRANCE - RANDONNAI  
CONSEIL D'ECOLE DU 1<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2017-2018

Présentation du nouveau Conseil d'école

Mme CARIVEN (Parent Elu), Mr COLIN (CDC du Haut Perche), Mme CHEDEMAIL (Conseillère municipale), Mlle CORBET (Enseignante), Mme DESVE (Parent élu), Mme LÉCONTE (Enseignante CMI-CM2), Mme GOSNET (Parent élu), Mme HAJI (Parent Elu), Mme HOSTE (Enseignante CP-CE1), Mme LAGADÉC (Centre de Loisirs du Haut Perche) Mme LATOUCHE (Directrice et enseignante CE1-CE2), Mlle LE DRET (Parent Elu), Mme LLORET-MAYOR (Parent Elu), Mme MAY (CE2-CMI), Mlle MONTIER (Service enfance et jeunesse de la CDC), Mr PILFERT (Maire), Mme POTTIER (Enseignante TPS, PS, MS), Mme RAVINET (Maire Adjointe), Mme SAMETH (Parent Elu).

Excusés :

Mme GANCEL (Remplaçante TPS-PS-MS), Mlle GAUCHÉ (Remplaçante CE1-CE2 et CMI-CM2)

Le conseil d'école s'est réuni le 14 novembre 2017 à 18h, les points abordés par l'ordre du jour sont les suivants :

• **Bilan de la rentrée**

L'effectif de la rentrée scolaire 2017-2018 est de 113 élèves répartis dans 6 classes, à savoir :

- 1 TPS, 16 PS et 5 MS dans la classe de Mme POTTIER, déchargée le mardi par Mme GANCEL
- 10 MS et 9 GS dans la classe de Mlle CORBET
- 9 GS et 9 CP dans la classe de Mme HOSTE
- 8 CE1 et 9 CE2 dans la classe de Mme LATOUCHE, déchargée le mardi par Mlle GAUCHÉ.
- 8 CE2 et 8 CMI dans la classe de Mme MAY
- 5 CMI et 16 CM2 dans la classe de Mme LÉCONTE, déchargée le jeudi par Mlle GAUCHÉ.

Le transport scolaire est assuré par la CDC depuis Saint-Maurice-lès-Charencey pour 19 enfants.

Concernant les horaires de l'école il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) se déroulent le lundi de 15h à 16h et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) également le lundi de 15h à 16h30.

• **Projets de l'année**

- Au début de l'année, les enfants des classes allant de la GS au CM2 ont eu l'occasion de visiter deux expositions aux Musées de Tourouvre. La première concernait « L'école rurale d'autrefois », en lien avec le programme scolaire. La seconde, « Paysages du Perche » une série de tableau du peintre ornais Daniel Liard, qui a permis aux élèves de réaliser un travail parallèle en art visuel. Les enfants et les enseignantes ont bien été accueillis, les visites étaient intéressantes. A renouveler !

- Le cycle de piscine a débuté le 15 septembre pour les élèves de CP et de CMI-CM2, il se termine 8 décembre 2017. L'équipe enseignante remercie les bénévoles qui accompagnent les enfants et les parents qui ont passé l'agrement.

- Le projet « Ecole et cinéma » est reconduit et concerne 3 films. Le premier est « En sortant de l'école » à l'affiche le 23 novembre. Dans ce cadre, les enseignantes bénéficient d'une formation pour présenter et travailler sur les thèmes en lien avec les projections, ici la poésie.

- La classe équitation est prévue pour tous les CE1-CE2, elle se déroulera sur 7 séances, dans le courant des mois de mai et juin au Haras de la Chéchinère à Soligny-la-Trappe. Le créneau du mercredi matin reste à confirmer en fonction de la disponibilité du service de transport et du tarif (devis en cours).

- Dans le cadre des « Fermes Ouvertes » qui auront lieu au mois de mai 2018, les élèves de toutes les sections de maternelles confondues feront une sortie dans une ferme, dont le lieu et la date ne sont pas encore fixés. L'équipe enseignante a demandé aux organisateurs de visiter une autre ferme pour changer, puisque les enfants se sont rendus deux ans de suite dans la même.

- Le projet SMIRTMOM s'est achevé le 15 novembre. L'équipe enseignante remercie vivement la générosité des parents et enfants qui ont participé à la collecte de chausures. Un tri sera effectué par le SMIRTMOM pour que les chausures encore en bon état soient données au Secours Catholique. Elles seront bien sûr comptabilisées pour le concours. Pour rappel, le premier prix est un équipement sportif pour l'école gagnante, le second prix 30 places de cinéma et le troisième prix des badges. En contrepartie de la participation de l'école, des animateurs du SMIRTMOM de l'Aigle viendront réaliser des ateliers gratuits en classe.

• **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'année dernière est conservé pour cette année. Seuls les horaires de la garderie sont modifiés puisqu'elle est désormais ouverte de 7h30 à 8h50 et de 16h à 18h30.

Néanmoins, Mme LATOUCHE insiste sur le respect des consignes et sur la présence d'un seul parent pour la sécurité de l'établissement, conformément aux demandes des documents officiels.

- **Les activités périscolaires et le centre de loisirs**

- Les TAP se déroulent le lundi après-midi de 15h à 16h30. Mme LAGADEC se félicite de la hausse de fréquentation des ateliers et des bons retours dans les groupes. Mr COLIN de la CDC souligne la qualité des ateliers proposés, qui ne se résument pas en une activité de garderie. Yoga, danse country, jeux de société anciens classiques (avec Mr Laubron Eric) et des activités sportives, dont le vélo qui est animé par le club USR Vélo passion pédestre de Randonnai et ce malgré la pluie !

- Le bilan du centre de loisirs est positif, même si les effectifs étaient en baisse par rapport à l'année passée. Cette année, il s'est déroulé dans les anciens locaux de l'école de Randonnai. Mme LAGADEC remercie l'école pour le prêt de la salle de sieste, les plus petits ont pu dormir dans le silence. Les enfants ont pris part à de nombreuses activités (sortie en base de loisirs, parcours accrobranche, initiation dans un poney club) et stages (perles de rocaille, danse latino et multisports). Ils ont aussi participé à un mini-camp à Lyon-sur-Mer. Le centre de loisirs accueille également les enfants le mercredi après-midi. Depuis le début de l'année et durant les vacances de la Toussaint, les enfants ont été au cinéma, à Parc en Folie à Alençon, ainsi qu'au cirque.

- **Questions diverses**

1. Question : « Pourquoi les factures de la cantine arrivent 2 mois après ? ». Réponse : Les factures ne peuvent être éditées qu'à partir d'un certain montant, il est donc normal qu'elles ne soient pas envoyées le mois suivant.

2. Question : « Mon fils était content de participer à un atelier de création en canettes, celui-ci a été modifié, pourquoi ? » Réponse : Une maman a souligné le caractère dangereux de l'atelier comportant des risques de coupure, une réunion a été organisée pour décider de l'arrêt de l'atelier. Mme LAGADEC rappelle que s'il y a un problème lié à la sécurité, un atelier peut être modifié.

3. Question : « Un atelier cuisine pourrait-il être créé dans les TAP cette année ? » Réponse : Mme LAGADEC indique que ce n'est pas possible car il n'y a pas d'accès au four. Mme LATOUCHE rapporte que le traiteur de La Saloupière serait intéressé pour animer un atelier cuisine dans le cadre des TAP, puisqu'il est déjà intervenu dans le cadre de la semaine du goût dans d'autres écoles de la CDC. Il avait proposé des recettes ne nécessitant pas de cuisson. Mme LAGADEC compte se renseigner et demander un devis.

4. Question : « Quels seront les nouveaux horaires si la semaine de 4 jours est acceptée ? ». Réponse : La question du passage à la semaine de 4 jours a été largement débattu lors du Conseil d'école. Les questionnaires étaient toujours en cours de dépouillement. A la demande de l'Education nationale, la réflexion est en cours. La commission donnera son avis et le conseil communal prendra une décision le 8 décembre. Les écoles décident avant le 15 décembre. En fonction des résultats, une

solution sera proposée et appliquée à l'ensemble des écoles de la CDC. Mme LAGADEC indique que le centre de loisirs prendra en charge les enfants le mercredi matin en cas de passage à la semaine de 4 jours. Concernant les horaires, la discussion reste ouverte. Il y a des impératifs à respecter et des temps de classe à ne pas dépasser.

Sur les 3 heures du mercredi matin, une partie peut être placée le lundi après-midi à la place des TAP, seules les heures du matin et du soir seront modulables. Reste la question du respect du rythme chrono-biologique de l'enfant et des heures d'APC qu'il faudra caler dans l'emploi du temps. L'équipe enseignante indique que le mercredi matin était un moment clé de la semaine pour aborder des notions plus complexes. Mr COLIN trouve dommage de voir disparaître les TAP qui plaisent aux parents et qui donnent satisfaction aux enfants, tout en assurant la stabilité de l'emploi de l'équipe d'animateurs. Le choix est laissé par l'Education Nationale, mais le fond de soutien financier assuré par l'Etat risque d'être supprimé en janvier 2018. Mr COLIN précise que « l'avis des parents, des enseignants et le bien être de l'enfant priment sur l'aspect budgétaire ».

5. Un nouvel inspecteur de l'Education Nationale a été nommé, il s'agit de Mr JALABERT. Il a d'ailleurs effectué une visite l'école de Randonnai et a été impressionné par les locaux et de l'équipement à disposition des institutrices. L'équipe enseignante est ravie de travailler dans de bonnes conditions.

6. Le photographe est venu le 6 novembre. Les enfants étaient à l'aise même les plus petits ont donné leurs plus beaux sourires. Les photos sont d'ores et déjà disponibles auprès des enseignantes.

7. Question : « Le module d'escalade présent dans l'ancienne école va t'il être réinstallé ? » Réponse : La question va être étudiée, la mairie prend note qu'il reste du matériel stocké ailleurs à déplacer vers les nouveaux locaux.

8. Concernant l'équipement manquant dans la classe de Mme POTTIER, Mlle MONTIER indique que le tableau blanc interactif manquant dans cette même classe va rapidement être installé. Un devis va être établi pour la lumière qui ne fonctionne pas au dessus du tableau dans la classe de Mme MAY.

9. Question : « Est-il possible que les vitres de l'école côté cour de récréation soient nettoyées plus souvent ? Les enfants jouent contre le bâtiment et possèdent leurs mains ou autres sur les carreaux à leur hauteur » Réponse : Mlle MONTIER indique que pour des raisons de budget ce n'est pas possible, le coût d'une intervention étant de 600 euros. L'entreprise qui est chargée de laver les vitres intervient déjà 2 fois par an.

10. Question : « Est-il possible qu'une solution soit trouvée pour que les manteaux des enfants de GS qui rejoignent la classe de Mlle CORBET ne soient pas en bazar, pour éviter que les pour ne se propagent et que des parents marchent dessus ? » Réponse : L'équipe enseignante n'avait pas connaissance de ce problème. En effet, les enfants qui rejoignent la classe de Mlle CORBET déposent eux-mêmes leur manteau, l'institutrice ne sort pas de sa classe puisqu'elle est avec le reste de l'effectif. La

solution a été trouvée en 3 minutes, ainsi des étiquettes jaunes ont été placées sur les portes manteaux disponibles l'après-midi.

L'équipe enseignante invite les parents à communiquer avec elle. Le temps d'accueil du matin peut être utilisé pour discuter avec les maîtresses des petits problèmes. En cas de problèmes plus importants, il est possible de prendre rendez-vous avec l'équipe pédagogique. Mme LATOUCHE rappelle également qu'il est important de venir aux réunions de rentrée pour comprendre le fonctionnement de la classe de votre enfant.

11. Question : « Les enfants de GS de la classe de Mme HOSTE fêtent-ils leur anniversaire comme les GS de la classe Mlle CORRET ? ». Réponse : OUI, les anniversaires du mois sont fêtés. Mme LECONTE ajoute que, pour les enfants de sa classe qui le souhaitent, et dont l'anniversaire tombe en juillet sont fêtés en juin avant la fin des cours ou en septembre pour les élèves nés au mois d'août.

12. Question : « Plusieurs parents trouvent regrettable l'attitude d'une AVS, elle ferait des réflexions un peu déplacées aux enfants et à certains parents ». Réponse : Mme LATOUCHE attire l'attention sur le fait que le personnel de l'école qui assure les entrées et sorties des élèves est là pour faire respecter les consignes de l'établissement, il est d'ailleurs la cible de remarques désagréables à répétition. Encore une fois, si problème il y a, les parents concernés sont priés d'aller en discuter avec Mme LATOUCHE.

13. Question : « Des parents fument devant l'école sous le préau, la fumée reste et incommode les enfants, quelque chose peut-il possible empêcher cela ? ». Réponse : L'école ne peut pas interdire les parents concernés de fumer devant l'école, l'interdiction concerne seulement le jet des mégots aux abords de l'établissement et sur la voie publique. Le reste n'est qu'une question de civisme. Les représentants des parents d'élèves vont rédiger une note aux parents pour les sensibiliser et amener chacun à prendre ses responsabilités.

14. Question : « Des parents pointent du doigt le manque de bénévoles pour accompagner les enfants, y a-t-il eu un mot dans le cahier pour prévenir les parents ? ». Réponse : Oui, des mots sont régulièrement passés par le biais du cahier de liaison des enfants ainsi que dans les comptes rendus du Conseil d'École. Il y a toujours eu un nombre suffisant de personnes accompagnantes à chaque séance, auquel cas, il y aurait eu annulation de la sortie, ce qui n'a jamais été le cas. Néanmoins, si vous souhaitez être accompagnant et passer l'agrément, deux conditions sont nécessaires, savoir nager et avoir du temps.

15. Question : « Est-il possible d'avoir un Carnaval comme c'était le cas avant ? ». Réponse : L'équipe enseignante indique pour des questions de temps et d'égalité entre les enfants (les costumes coûtent cher), ce n'est pas possible. Mme LAGADEC informe les parents que ces activités sont réalisées dans le cadre du centre de loisirs,

sous forme d'ateliers de déguisements et de maquillage. Cela a été le cas avec la fête d'Halloween durant les vacances de la Toussaint.

16. Mr COLIN pose la question de l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2018-2019 en fonction du nombre de CM2 qui partira au collège. L'équipe pédagogique étudie la mise en place d'un dispositif d'accueil à la carte, pour les enfants de 2 à 3 ans. La réflexion est en cours, compte tenu du fait qu'il y aurait potentiellement 19 TPS l'année prochaine. Mme LATOUCHE est très enthousiaste, ce serait un plus pour l'école et dans l'intérêt des enfants. Ils pourraient commencer à travailler le langage tout en se socialisant, ainsi un suivi scolaire serait assuré dès le plus jeune âge, comme c'est déjà le cas dans d'autres écoles. La directrice académique est favorable à cette idée.

Un « Conseil d'école extraordinaire » se tiendra courant du mois de décembre afin d'entériner la décision de la CDC concernant le passage ou non à la semaine de 4 jours.

La date du prochain conseil d'école n'est pas encore fixée. Les représentants élus tiendront informés les parents d'élèves dès que celle-ci sera connue afin que leurs propositions et questions soient abordées dans l'ordre du jour.

Fait à Randonnai, le 17/11/2017.

Pour les représentants des parents d'élèves

Mlle LE DRET Bénédicte